



LETTRE D'INFORMATION DU PROJET MEPRED-NIGER

Numéro 4 - Avril 2008

L'atelier régional et le séminaire national terminent avec succès le projet MEPRED

L'atelier régional et le séminaire national MEPRED-Niger ont été organisés sous la haute autorité du Ministre des Mines et de l'Énergie les 19 et 20 mars 2008 à Niamey. Ils clôturaient le projet MEPRED qui, depuis 2005 a permis d'identifier les solutions techniques, économiques et institutionnelles à mettre en œuvre pour permettre aux populations nigériennes d'accéder aux services énergétiques.



Plus de 200 personnes ont participé à ces deux événements ; représentants des entreprises, de la société civile, des ONG, de l'Administration ; les élus locaux des 20 communes sur le périmètre desquelles a été réalisée l'étude de faisabilité du Programme de Référence d'Accès aux Services Énergétiques (PRASE) étaient

également présents. Des spécialistes de l'accès aux services énergétiques de plusieurs pays de la sous-région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Sénégal et Togo) avaient été invités par le Niger et la CEDEAO à participer au séminaire national MEPRED.

Approche multisectorielle et conception d'un programme de référence

Le projet MEPRED, soutenu par la Commission Européenne et l'ADEME (France), a renforcé la démarche multisectorielle mise en place dès 2003 au Niger. Les besoins en services énergétiques ont été identifiés sur l'ensemble du territoire national et une étude de faisabilité d'un programme de référence d'accès aux services énergétiques (PRASE) a été réalisée sur le périmètre de 20 communes rurales des régions de Maradi et de Tahoua (1,2 millions d'habitants, soit 10 % de la population rurale). L'intégration des services énergétiques dans les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté est en passe de devenir une réalité au Niger, où 83 % de la population réside en zone rurale.

MEPRED-Niger a été coordonné par le Ministère des Mines et de l'Énergie. Le Comité National Multisectoriel Énergie (CNME) a vu ses activités renforcées, des Groupes Sectoriels ont identifié les infrastructures de chacun des secteurs sociaux (Santé, Éducation, Hydraulique) et productifs (Agriculture, Activités Génératrices de Revenus [AGR]) sur le territoire national (les résultats de ces travaux sont accessibles sur le site www.mepred.eu). Le Groupe Institutionnel a mené une analyse détaillée du cadre légal et institutionnel qui ouvre de bonnes perspectives à la fourniture de services énergétiques au Niger. La Cellule de coordination MEPRED a participé aux travaux de révision de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) qui affiche parmi ses priorités l'accès aux services énergétiques, notamment dans les secteurs sociaux et productifs.

L'étude de faisabilité PRASE montre que les services collectifs, tout particulièrement ceux qui relèvent des secteurs sociaux, sont très mal pourvus en services énergétiques alors qu'il est possible d'améliorer la situation à bon compte et contribuer ainsi à atteindre rapidement les OMD.

- **Santé** : près de 600 centres de santé intégrés (avec et sans maternité) disposent d'équipements énergétiques très limités et peu fiables ; plus de 1 600 cases de santé sont totalement dépourvues de services énergétiques modernes. En équipant en services énergétiques modernes (éclairage, ventilation, radio BLU, conservateurs de vaccins, chauffage de l'eau, etc.) un millier de ces formations de base, donc environ la moitié, sans avoir à en construire de nouvelles, on atteindrait 70 % à 80 % des objectifs fixés par l'OMD 4 (cible 5 : "réduire de 2/3 le taux de mortalité infanto-juvénile") et l'OMD 5 (cible 6 : "réduire de 3/4 la mortalité maternelle"). Parmi les actions urgentes et peu onéreuses qui pourraient être entreprises rapidement, signalons le raccordement des formations de santé au réseau électrique dans les localités électrifiées et dans



République du Niger
Ministère des Mines et de l'Énergie (MME)

celles qui sont prévues de l'être dans les toute prochaines années. Cette situation n'est pas propre aux formations sanitaires, un programme spécifique de valorisation optimale de l'offre électrique, prioritairement au bénéfice des infrastructures collectives, devrait être mis en œuvre.

- **Eau potable.** Il y a environ 25 000 points d'eau modernes au Niger, un millier d'entre eux sont motorisés. En multipliant par 3 le nombre de points d'eau modernes motorisés, donc sans avoir à en créer d'autres, on atteindrait largement la cible 10 de l'OMD 7 ("*réduire de 50 % la population sans accès à l'eau potable*"), le taux d'accès à l'eau serait alors de 100 %.
- **Education.** La grande majorité des 9 917 établissements scolaires que compte aujourd'hui le Niger sont dépourvus de services énergétiques modernes. Cette situation est un des facteurs qui contribuent à dégrader les conditions de l'enseignement, et ces établissements ne peuvent être utilisés comme centre d'alphabétisation. Par ailleurs, l'absence de services énergétiques, surtout en milieu rural, n'est pas un facteur encourageant pour les maîtres à aller enseigner dans ces établissements.
Les indicateurs de L'OMD 2 (cible 3 : "*tous les enfants doivent achever le cycle primaire*") et de l'OMD 3 (cible 4 : "*éliminer les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement*") pourraient être améliorés si un très gros effort de fourniture de services énergétiques en direction des écoles, particulièrement en milieu rural, est entrepris au plus vite. La fourniture en services énergétiques modernes de 6 000 écoles d'ici 2015, soit les 2/3 des établissements scolaires secondaires et primaires, pourrait accélérer l'atteinte des OMD.
- D'autres services collectifs dépendant des communes (équipement des marchés, centres de télécommunication, etc.) et des AGR (petites exploitations agricoles, plates-formes multifonctionnelles, artisanat, commerce) pourraient aussi bénéficier de services énergétiques, notamment dans les localités desservies (ou en voie de l'être) par le réseau électrique et dans celles qui abritent ou dans lesquelles sont prévues de grosses infrastructures agricoles.

En concentrant les efforts sur les trois sous-secteurs sociaux, en équipant de services énergétiques une partie des infrastructures existantes (les 2/3 des formations sanitaires de base et des établissements d'enseignement, 1/10^{ème} des points d'eau moderne), on est assuré d'atteindre et dans certains cas d'améliorer les 6 cibles quantifiées (sur 11) des OMD 1 à 7. Le coût global d'un tel programme serait d'environ 95 milliards de FCFA (soit 145 millions d'Euros), s'étendant sur 10 années. Soulignons que la moitié de ce coût serait couvert par les bénéficiaires eux-mêmes (secteur de l'hydraulique).

Environ 5 milliards de FCFA par an (correspondant aux investissements et aux coûts d'exploitation) requièrent un financement, ces coûts sont essentiellement destinés aux infrastructures de santé et d'éducation. Pour une large part ces coûts sont relatifs à la valorisation des réseaux d'électrification rurale existants ou programmés.

Le cadre réglementaire légal du secteur de l'énergie et celui des domaines connexes (code de l'électricité, code rural, loi minière, code de l'eau, code des investissements, secteurs d'utilisation, aménagement du territoire, décentralisation) de même que le cadre institutionnel (MME, ministères sectoriels, populations bénéficiaires, ONG, opérateurs énergétiques, entreprises, agence de régulation) se prêtent au développement des programmes d'accès aux services énergétiques et à la création de "territoires énergétiques". Des aménagements sont cependant souhaitables pour promouvoir la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement et inciter de nouveaux acteurs à prendre en charge la fourniture et le financement des services énergétiques, notamment les "opérateurs de services énergétiques."

La décentralisation en cours, en confiant aux municipalités le soin de créer des "territoires énergétiques" sur le périmètre desquels interviendraient des "opérateurs de services énergétiques" dans le cadre d'une délégation de gestion favoriserait l'accès aux services énergétiques des populations qui utilisent les services collectifs (services sociaux, services des collectivités, services productifs, grosses infrastructures agricoles) et domestiques (ménages). Soulignons que ces services énergétiques recouvrent à la fois les usages de l'électricité, ceux des combustibles modernes de cuisson et de la force motrice.

Le Niger poursuit la préparation du Programmes d'Accès aux services énergétiques (PRASE) dont la réalisation requiert la coopération avec l'ensemble des partenaires.